



Pompier volontaire accident du travail

Par **Yaya33**, le **31/03/2015** à **14:09**

Bonjour,

Je suis un pompiers volontaire et j'ai eu un accident sur le lieux de travail je devais prendre un poste civile du à cette accident je n'ai pas pût integrer mon poste les assurances du sdis prenait la perte de salaire depuis 7 mois aujourd'hui ils ont décider d'arreter en prétextant que g une pension de retraite militaire et de ce fait je n'ai pas de perte de salaire apparemment il y a une loi relative à la protection sociale des sapeurs pompiers volontaires je suis dégoûter g eu deux interventions et je boîte je suis toujours en rééducation aujourd'hui ont me reproche d'avoir travailler en tant que pompiers volontaire et j'étais en arrêt a l'armée je ne savais pas que cela me porterais préjudice je n'ai voler personne j'ai eu l'accident le 28/08/2014 et j'étais retraiter militaire le 27/08/2014 donc civile et non en arrêt je ne sais quoi faire pouvez vous m'aidez et le pire c que je ne suis pas encore passer en commission de réforme pour confirmer l'imputabilité de mon accident je vous remercie je sais qu'il feront tout pour ne pas reconnaître en se servant de ma mauvaise foi au niveau de cette arrêt j'ai un handicap énorme je boîte deux intervention et une autre qui es prévu aidez moi

Par **P.M.**, le **31/03/2015** à **15:13**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **Yaya33**, le **31/03/2015** à **23:29**

Je vous remercie pour vos conseils